

A toutes les entreprises de la branche des traitements de surface

Seilerstrasse 22
Postfach 5853
3001 Bern

T +41 31 310 20 12
F +41 31 310 20 35

info@sso-fsts.ch
www.sso-fsts.ch

Berne, le 7 novembre 2023 nh/JD

Examen professionnel 2024 d'électroplaste avec brevet fédéral : publication des examens finaux

Mesdames, Messieurs,

Sur mandat de la Fondation suisse pour les traitements de surface FSTS, organe faîtière pour l'examen professionnel d'électroplaste avec brevet fédéral, nous publions en tant que commission assurance-qualité (commission AQ) responsable les examens finaux comme suit :

Bases (légal) applicables

- Projet de règlement d'examen relatif à l'examen professionnel d'électroplaste avec brevet fédéral ([annexe 1](#))
- Projet de directive relative à l'examen professionnel d'électroplaste avec brevet fédéral ([annexe 2](#))

L'examen professionnel 2024 se tiendra conformément au règlement d'examen et à la directive publiés en annexe (sous réserve de leur approbation par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI).

Dates et lieux des examens

	Suisses alémaniques	Romands
Lieu où se produiront les examens finaux	Zurich	La Chaux-de-Fonds
Examen final oral, Entretien technique (interdisciplinaire II)	samedi 6 avril 2024	samedi 22 juin 2024
Examen final écrit, études des cas	samedi 11 mai 2024	samedi 17 août 2024

Déroulement de l'examen

L'examen final englobe les épreuves intermodulaires suivantes et dure:

Epreuve	Forme d'examen	Durée	Pondération
1 Travail interdisciplinaire I	Travail de projet	---	1
2 Travail interdisciplinaire II	Entretien technique	1 h	1
3 Problèmes pluridisciplinaires	Travail écrit	6 h ¹⁾	1
Total		7 h	

¹⁾L'épreuve écrite est divisée en 4 x 1h30 avec des pauses (2x 20 minutes et pause de midi)

→ Les détails concernant le déroulement de l'examen figurent aux pages 11 à 13 du projet relatif à l'examen professionnel d'électroplaste avec brevet fédéral.

Taxe d'examen

La taxe d'examen s'élève à 1500 Fr. plus TVA. Les personnes qui s'inscrivent reçoivent une facture du secrétariat d'examen. Celle-ci est à payer sous 30 jours à compter de la décision d'admission. Toute somme pour le matériel utilisé sera facturée et présentée dans la facture de recouvrement de la taxe d'examen. Les autres coûts (par ex. frais de déplacement, d'hébergement, de repas) sont à la charge du/de la candidat/e. Si une candidate ou un candidat abandonne prématurément l'examen ou ne s'y présente pas, elle ou il doit supporter l'intégralité des frais d'examen. A cela s'ajoute une taxe de 1700 Fr. plus TVA pour le travail interdisciplinaire (présentation du problème, accompagnement et évaluation).

Service des inscriptions (secrétariat d'examen)

Les inscriptions sont à adresser au secrétariat d'examen à l'adresse suivante :

Fondation suisse pour les traitements de surface FSTS
Seilerstrasse 22
Case postale
CH-3001 Bern
Tel. +41 (0)31 310 20 12
Fax +41 (0)31 310 20 35
info@sso-fsts.ch
www.sso-fsts.ch

Formulaire d'inscription

L'inscription est à télécharger sur le site Internet www.sso-fsts.ch et doit être renvoyée signée au secrétariat d'examen. L'inscription doit aussi inclure :

- a) un résumé de la formation et des activités professionnelles du candidat;
- a) les copies des titres et des certificats de travail requis pour l'admission;
- c) les copies des certificats de modules obtenus ou des attestations d'équivalences correspondantes;
- d) la mention de la langue d'examen;
- e) la copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo;
- f) la mention du numéro d'assurance sociale (n° AVS).

Délai d'inscription

Le délai d'inscription à l'examen final professionnel 2024 est fixé au **15 mars 2024**.

Meilleures salutations,

SSO-FSTS

Commission assurance-qualité
Examen professionnel:



Thomas Hirsiger

Annexes:

- Projet d'ordonnance relative à l'examen professionnel d'électroplaste avec brevet fédéral
- Projet de directive relative à l'examen professionnel d'électroplaste avec brevet fédéral
- Formulaire d'inscription